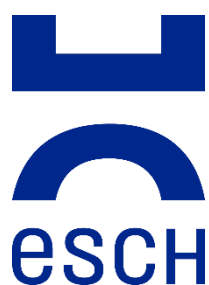


Appel à projets

Récits de territoires

**Projet transfrontalier autour du patrimoine
culturel immatériel entre Metz et Esch-sur-Alzette**



GRACE

Contexte général

En 2023, la Ville de Metz (France) a souhaité inscrire sa politique culturelle dans une perspective européenne en impulsant le projet GRACE – Greater Region Artistic and Cultural Education.

Financé par le programme de coopération INTERREG VI-A Grande Région, le projet GRACE a permis la constitution d'un réseau de partenaires culturels et éducatifs transfrontaliers et la définition d'un plan d'actions collectif visant à généraliser l'éducation artistique et culturelle à tous les citoyens de la Grande Région sur la période 2024-2027. La valorisation du patrimoine par d'actions transfrontalières d'éducation artistique et culturelle constitue l'un des objectifs de ce programme.

Plus d'informations : <https://interreg-grace.eu/>

Labellisée « Ville 100 % Éducation Artistique et Culturelle » depuis 2022, la Ville de Metz mobilise la communauté éducative et les acteurs culturels dans une dynamique de projets innovants fondée sur les trois piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle :

1. La rencontre du public avec des œuvres, des artistes, des lieux et des professionnels de la culture ;
2. Le développement du sens esthétique à travers le plaisir de l'expérimentation et de la pratique artistique ;
3. L'acquisition de connaissances et de savoir-faire dans les domaines de l'art et de la culture.

Objet de l'appel à projet

La valorisation des patrimoines communs, la participation des habitants et la circulation des récits constituent des axes majeurs de cette coopération. Dans ce cadre, la Ville de Metz et la Ville d'Esch-sur-Alzette (Luxembourg) souhaitent mettre en œuvre un projet de territoire consacrée aux récits de vie et aux patrimoines vécus partagés de la Grande Région.



GRACE

Dans le cadre du projet Interreg GRACE, le présent appel à projets vise à sélectionner un artiste ou une équipe artistique chargé de mener un projet artistique transfrontalier et des actions de médiation autour du patrimoine culturel immatériel.

Ce projet se déroulera sur deux territoires :

- Metz (France) ;
- Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Il donnera lieu à une restitution publique ainsi qu'à la mise en ligne pérenne des contenus issus du projet.

a) Objectifs

- Faire émerger et valoriser des éléments du patrimoine culturel immatériel propres aux territoires partenaires ou partagés entre eux ;
- Porter un regard artistique sur les pratiques, les savoir-faire, les mémoires, les usages et les représentations qui façonnent les territoires ;
- Favoriser la rencontre, la transmission et le dialogue entre habitants, générations et territoires ;
- Associer les publics à une démarche de recherche et de création artistique ;
- Aboutir à une création ou à un ensemble de productions accessibles au public ;
- Permettre la mise en ligne de contenus issus du projet et assurer leur accessibilité au-delà du temps de la résidence ;
- Renforcer les coopérations durables entre acteurs culturels, éducatifs, sociaux et patrimoniaux de la Grande Région.

b) Le projet

Un patrimoine immatériel comme matière de création

Le projet prendra appui sur deux territoires de la Grande Région : Metz et Esch-sur-Alzette. L'artiste ou l'équipe artistique devra s'immerger dans chacun d'eux, rencontrer les acteurs locaux, consulter les ressources disponibles et construire une démarche de collecte adaptée aux publics mobilisés.



GRACE

Le projet pourra s'intéresser aux pratiques, expressions, connaissances, savoir-faire, usages, récits, gestes, traditions, mémoires ou formes de sociabilité qui contribuent à l'identité des territoires et à leur transmission.

Fil conducteur : raconter les territoires vécus de la Grande Région

Le projet invitera l'artiste ou l'équipe artistique à porter un regard sensible sur les territoires de la Grande Région, leurs patrimoines et les expériences de celles et ceux qui les habitent, les traversent ou y ont vécu.

À partir d'une démarche de recherche, d'immersion et de rencontre avec les habitants, le projet pourra faire émerger des récits individuels ou collectifs liés aux lieux, aux usages, aux souvenirs, aux mobilités et aux transformations du territoire.

Les candidats seront libres de définir leur propre angle d'approche et les publics qu'ils souhaitent associer.

Approches et formes artistiques

L'appel est ouvert à toutes les disciplines et aux démarches interdisciplinaires. Les candidats détermineront librement les formes artistiques les plus adaptées à leur projet et aux territoires investis.

La proposition devra toutefois comprendre :

- Une démarche de création originale nourrie par les territoires partenaires ;
- Une participation réelle et identifiable des habitants ou des publics ;
- Une mise en relation des matériaux, récits ou expériences recueillis dans les deux territoires identifiés ;
- Une restitution accessible au public, dont la forme sera proposée par le candidat ;
- Une réflexion sur la conservation, la transmission ou la diffusion du projet après la résidence.

Démarche participative et actions de médiations

La participation des habitants constitue une composante essentielle de la résidence. Les publics devront être associés à une ou plusieurs étapes identifiables du processus de création.



GRACE

Le projet s'adresse à tous les publics, avec une attention particulière aux publics éloignés de l'offre culturelle.

Modalités possibles :

- Ateliers de pratique, de recherche ou de création avec les habitants du territoire ;
- Rencontres, échanges, entretiens, observations ou enquêtes de terrain ;
- Temps de transmission autour de pratiques, de gestes, de connaissances ou de savoir-faire ;
- Recherches menées avec des associations, établissements scolaires, structures jeunesse, groupes de seniors, acteurs de proximité ou autre groupe de public constitués ;
- Mobilisation de ressources documentaires, d'archives publiques ou privées, d'objets, d'images, de témoignages ou de toute autre matière pertinente ;
- Temps de partage, d'expérimentation, de co-crédation ou de retour avec les participants.

La candidature devra exposer la méthode de recherche, de mobilisation, d'accueil et d'accompagnement des participants, ainsi que les mesures prévues pour garantir une parole libre, respectueuse et éclairée. Le recours à l'anonymat devra être rendu possible lorsque les personnes le souhaitent.

La Ville de Metz inscrit ce projet dans sa politique de valorisation du patrimoine et de développement de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que dans le cadre de ses actions européennes et transfrontalières.

Elle mobilisera ses services concernés afin de faciliter l'accès aux ressources documentaires et patrimoniales, d'identifier des interlocuteurs locaux et de mettre en relation l'artiste avec les acteurs du territoire.

La Ville de Metz pourra notamment contribuer à la mise en relation avec les habitants, associations, établissements éducatifs, acteurs culturels et patrimoniaux susceptibles de participer au projet.



GRACE

Elle facilitera également l'accès aux ressources iconographiques et documentaires disponibles dans le cadre du projet, sous réserve des conditions de consultation et d'utilisation propres à chaque fonds.

Calendrier de réalisation

6 octobre 2026 : Publication de l'appel à projets

5 novembre 2026 : Date limite de dépôt des candidatures

Début novembre : Jury de sélection et notification

Novembre-décembre 2026 : Cadrage, contractualisation et préparation avec les partenaires

Janvier-avril 2027 : Immersion, recherche, collecte et actions participatives dans les deux territoires

Avril-mai 2027 : Création, montage, postproduction et préparation des restitutions

Juin 2027 : Restitution(s) publique(s), remise des livrables définitifs et clôture de l'action

A partir du calendrier ci-dessus, le candidat devra distinguer clairement :

- Les temps de préparation et de coordination ;
- Les temps de présence, d'immersion et de recherche dans chaque territoire ;
- Les temps de collecte et de médiation avec les publics ;
- Les temps de création, de montage et de postproduction ;
- Les temps d'installation, de restitution et de transmission aux partenaires.

La répartition proposée devra être équilibrée entre les deux territoires et cohérente avec les objectifs participatifs. Le candidat devra justifier le phasage proposé et préciser, pour chaque étape, s'il intervient seul ou, dans le cas d'une équipe, quels membres seront mobilisés.

Avant le début du projet, un temps de travail commun sera organisé avec les partenaires afin de préciser les lieux, les publics, les ressources documentaires, les conditions techniques et le calendrier détaillé.



GRACE

Conditions budgétaires

L'artiste ou l'équipe artistique percevra une rémunération de 15 000 € TTC pour l'ensemble du projet mené.

Le budget présenté devra être global et détaillé. Sauf indication contraire donnée avant la contractualisation, il devra comprendre l'ensemble des dépenses nécessaires à la bonne réalisation du projet, notamment :

- Rémunération artistique et droits afférents ;
- Temps de préparation, de coordination, de présence sur le terrain, de médiation, de création, de postproduction et de restitution ;
- Interventions des membres de l'équipe et, le cas échéant, prestations extérieures ;
- Achats ou locations de matériel utiles aux ateliers, aux collectes, à la création et à la restitution ;
- Déplacements locaux et transfrontaliers, transport et acheminement du matériel ou des productions ;
- Forfait global pour les frais de déplacements, restauration et d'hébergement ;
- Assurances frais administratifs et toute autre dépense indispensable à l'exécution de la prestation.

Le devis devra distinguer les montants hors taxes et toutes taxes comprises, préciser le taux de TVA applicable ou la mention d'exonération, et faire apparaître les principaux postes de dépenses. Toute dépense dont la prise en charge directe par un partenaire serait confirmée devra être identifiée séparément et ne pas être comptabilisée deux fois.

À noter que les prestataires étrangers devront présenter des devis hors taxes.

Sélection du candidat

a) Eligibilité :

Peuvent candidater les artistes, auteurs, illustrateurs, créateurs sonores, documentaristes, binômes ou collectifs disposant d'un statut juridique leur permettant de contracter et de facturer la prestation.



GRACE

Le ou la candidate devra :

- Présenter une pratique professionnelle dans le champ de la création sonore documentaire et/ou de la création visuelle ;
- Être en capacité de constituer, si nécessaire, une équipe réunissant les compétences requises ;
- Démontrer une expérience ou une méthodologie solide en matière de projets participatifs, de collecte ou de résidence de territoire ;
- Être en mesure de travailler en français, langue principale de la collecte et de la coordination ;
- Démontrer une connaissance et un intérêt argumentés pour ses territoires ;
- Être disponible pendant les périodes prévues et pouvoir intervenir dans les deux territoires ;
- Disposer des assurances et autorisations professionnelles nécessaires ;
- Justifier son statut juridique et toute éventuelle inscription MDA ou AGESEA (exemple : dispense de précompte).

Les candidatures peuvent être portées par une seule personne ou par une équipe. Dans ce dernier cas, une structure mandataire et un interlocuteur unique devront être désignés.

b) Dossier de candidature

Le dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- Une note d'intention artistique présentant la lecture du thème, le parti pris et les formes envisagées en précisant la dimension transfrontalière et de la mise en relation des récits recueillis du projet ;
- Une méthodologie de collecte et de participation des publics ;
- Une présentation détaillée du projet, de ses différentes phases et des productions attendues ;
- Un calendrier détaillé présentant les différentes phases entre les deux territoires (préparation, présence, médiation, création, postproduction et restitution) ;
- Une proposition de restitution physique et numérique, accompagnée d'un visuel d'intention, d'un schéma ou d'une maquette ;



GRACE

- Une note technique précisant les besoins, les moyens mobilisés et le degré d'autonomie de l'équipe ;
- Un devis détaillé, en euros HT et TTC (sauf étranger) ;
- Le CV et le portfolio de chaque membre de l'équipe ;
- Les pièces administratives : justificatif du statut juridique, numéro SIRET ou équivalent, code APE le cas échéant, RIB complet et coordonnées de la banque pour les prestataires étrangers.

Mentions obligatoires suivantes à intégrer dans le devis :

1. Objet : *Récits de territoires - Projet transfrontalier autour du patrimoine culturel immatériel entre Metz et Esch-sur-Alzette – Interreg GRACE*
2. Nom ou raison sociale, adresse postale et coordonnées du candidat ;
3. Le numéro SIRET et code APE, ou identifiants équivalents pour un prestataire étranger ;
4. Banque gestionnaire du compte et adresse de l'agence pour les prestataires étrangers ;
5. Nom et adresse du titulaire du compte ;
6. RIB complet, avec IBAN et BIC le cas échéant en format PDF ;
7. Montant HT, taux et montant de TVA, et montant TTC, ou mention de non-assujettissement à la TVA.

Le devis devra être établi à l'ordre de :

Ville de Metz
Pôle Culture
1 place d'Armes Jacques-François Blondel - BP 21025
57036 Metz Cedex



GRACE

c) Modalités et critère de sélection

Critères	Pondération
Conformité du projet au présent cahier des charges, à l'objet de la résidence et à la thématique	20%
Qualité et pertinence de la proposition artistique	40%
Qualité de la méthodologie : démarche participative, collecte, médiation etc.	20%
Aspects techniques du projet (complétude de la proposition, cohérence technique, autonomie dans la mise en œuvre)	20%

La sélection sera effectuée par la Ville de Metz, en concertation avec la Ville d'Esch-sur-Alzette, selon les critères présentés ci-dessus.

Les références et expériences antérieures seront examinées comme éléments permettant d'apprécier la capacité du ou de la candidate à mettre en œuvre la proposition, sans constituer un critère autonome.

Les partenaires se réservent le droit de demander des précisions, d'organiser un entretien avec les candidats présélectionnés, de négocier certains éléments de la proposition dans le respect de l'égalité de traitement, ou de ne pas donner suite au présent appel sans indemnité.

d) Transmission candidatures

Les candidats sont invités à transmettre leur proposition par voie électronique uniquement à interreggrace@gmail.com, au plus tard le jeudi 5 novembre 2026 à 23h59.

En l'absence de réponse à la date limite, les personnes consultées n'ayant présenté aucune offre seront réputées avoir décliné la proposition de prestation faite par la Ville de Metz, sans procédure préalable. Pour tout renseignement, vous pouvez adresser un courriel à l'équipe projet GRACE : interreggrace@gmail.com.

